



## Commission de la jeunesse

**3321 - Soutien aux collectivités  
locales et aux associations**

**Activités socio-éducatives en  
faveur des jeunes du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2011/723**

**Service gestionnaire :**  
Service de la jeunesse

### Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis :

- les contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) avec les villes de Hoenheim et de La Wantzenau
- les plans d'action dans le cadre des CTJ/PTJ
- le concours financier apporté par le Département aux associations

Les communes ci-dessous, ont décidé de s'engager dans un contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) avec le Département, avec la volonté de favoriser la cohérence avec les contrats de territoire signés. Toutes étaient antérieurement engagées dans une démarche de Projet Territorial pour la Jeunesse (PTJ).

### **1) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2011-2013 de Hoenheim**

Au regard des orientations politiques prises, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Accompagner, favoriser l'apprentissage et l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne, la prise de responsabilité et la participation active
- Permettre aux jeunes de la commune un accès à des pratiques culturelles et sportives diversifiées sur et hors de la commune
- Soutenir les actions de formation et d'information à l'emploi en direction des jeunes de 16 à 25 ans

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait se traduire par une enveloppe maximale de 52 165 € pour 2011 selon 2 axes :

- Le soutien au fonctionnement du centre socioculturel de Hoenheim à hauteur de 49 165 €
- Le soutien aux projets entrant dans les actions soutenues à hauteur de 3 000 €

Le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

### **2) Le Contrat territorial pour la jeunesse 2011-2013 de La Wantzenau**

Au regard des orientations politiques prises, et en lien avec l'Engagement Départemental pour la Jeunesse, les priorités suivantes sont partagées par les deux collectivités :

- Favoriser l'expression, la formation et l'autonomie des jeunes
- Renforcer la prévention

L'engagement financier du Conseil Général du Bas-Rhin pourrait se traduire pour 2011, par une enveloppe aux projets entrant dans le plan d'actions d'un montant de 1 000 €

Le soutien aux projets est calculé sur la base d'un plan d'actions annuel listant les actions définies dans le cadre des priorités partagées.

### 3) Le soutien aux plans d'actions dans le cadre des CTJ

Il vous est proposé de soutenir les plans d'actions 2011, dans le cadre des CTJ de Hoenheim, de La Wantzenau ainsi que les projets PTJ de la communauté de communes du Pays de Sainte Odile

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

### 4) Le soutien aux associations

Le Conseil Général soutient les associations et les collectivités qui œuvrent en direction de la jeunesse dans le cadre d'actions quotidiennes et de projets. Les demandes de subventions sont examinées au cas par cas. Elles ont été soumises pour avis à la commission de la jeunesse.

Les propositions sont reprises dans le tableau joint en annexe.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21102	65-6574-33	866 000,00 €	8 721,75 €	8 500,00 €
31810	65-65734-33	220 000,00 €	37 589,00 €	5 200,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 13 700 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives, dont :*

- collectivités : 5 200 €*
- associations : 8 500 €,*

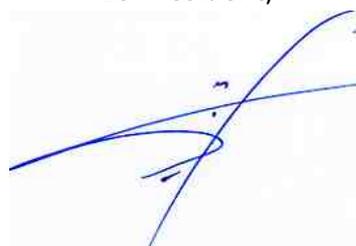
*- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2013, à conclure entre la ville de Hoenheim et le Département,*

*- approuve le contrat territorial pour la jeunesse (CTJ) 2011-2013, à conclure entre la ville de La Wantzenau et le Département,*

*Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces deux contrats territoriaux pour la jeunesse.*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL